

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 24 juin 2024

Délibération n° 2024-2334

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Sathonay-Camp

Objet : Maintenance et propreté du site de l'arboretum Clémence Lortet - Convention de répartition de gestion entre la Métropole de Lyon et la Commune de Sathonay-Camp pour la période du 1er juin 2024 au 31 mai 2030

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Amélioration du Cadre de Vie

Rapporteur : Monsieur Pierre Athanaze

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Caroline Lagarde

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. J-L. Da Passano, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier, Mme M. Ebery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subai, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Grivel), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), Mme C. Burillon (pouvoir à M. R. Brumm), M. P. Charmot (pouvoir à M. L. Seguin), M. G. Corazzol (pouvoir à M. Y. Blein).

Conseil du 24 juin 2024**Délibération n° 2024-2334**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Sathonay-Camp

Objet : Maintenance et propreté du site de l'arboretum Clémence Lortet - Convention de répartition de gestion entre la Métropole de Lyon et la Commune de Sathonay-Camp pour la période du 1er juin 2024 au 31 mai 2030

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Amélioration du Cadre de Vie

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2024, exposant ce qui suit :

I - Contexte

Dans le cadre des aménagements de l'espace public de l'ex-camp militaire de Sathonay-Camp, la Métropole a construit en 2012 un réseau de gestion des eaux pluviales permettant la récupération des eaux de ruissellement issues des nouvelles voiries, stationnements et espaces paysagers et piétonniers, pour les acheminer jusqu'au ruisseau du Ravin *via* des collecteurs existants avenue Félix Faure.

Ce réseau de gestion des eaux pluviales est composé, notamment, d'un bassin de rétention. Quelques années après la création du bassin, il est apparu opportun de créer un arboretum en son sein.

L'arboretum de Sathonay-Camp, situé en lisière de la zone d'aménagement concerté Castellane, dans le bassin d'infiltration, a été réalisé en 2020.

Toutefois, le projet de création de l'arboretum n'a pas pu se déployer dans sa totalité en 2021, faute de financements suffisants.

Par délibération du Conseil n° 2022-1400 du 12 décembre 2022, la Métropole a approuvé le projet de territoire de la Conférence territoriale des Maires (CTM) Plateau Nord. Le projet Arboretum - phase 2 à Sathonay-Camp figure parmi les actions retenues au titre de l'axe stratégique trame verte et bleue.

Le financement de la 2^{ème} phase relève de l'enveloppe du volet 2 du pacte de cohérence métropolitain dont le montant total s'élève à 4 681 997 € pour la CTM Plateau Nord.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2538 du 10 juillet 2023, la Métropole a approuvé la réalisation des travaux de la phase 2 du projet d'aménagement de l'arboretum de Sathonay-Camp, renommé Arboretum Clémence Lortet, et décidé une individualisation partielle d'autorisation de programme pour un montant de 400 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal, pour la réalisation desdits travaux.

La réalisation des travaux de la phase 2 du projet d'aménagement de l'arboretum Clémence Lortet comportait les éléments de programme suivants :

- la réalisation de sentiers pour cheminer au sein de l'arboretum, permettant la promenade et l'accès à l'arboretum aux personnes à mobilité réduite,
- la reprise en stabilisé du cheminement vieillissant autour de l'arboretum, permettant la promenade ou la pratique du sport,

- la mise en place d'une signalétique spécifique au site : panneaux expliquant chaque essence au sein de l'arboretum, installation de panneaux d'entrée de site et plan de l'arboretum, ajouts de QR code sur les panneaux d'essences existants, panneau explicatif sur l'aire sportive avec agrès et bornes de course,
- l'implantation de mobilier urbain (ombrières, assises, gradins, garde-corps, agrès sportifs).

II - Modalités de gestion

La convention de gestion, objet de la présente délibération, vise à définir les conditions dans lesquelles la Métropole et la Ville de Sathonay-Camp se répartissent la gestion (maintenance des équipements et ouvrages, propreté) du site de l'arboretum Clémence Lortet, au regard de leurs compétences respectives.

La convention s'applique sur toute la surface de l'arboretum Clémence Lortet de Sathonay-Camp, (parcelle cadastrée section AI n° 39), soit une superficie totale de 2,6 ha.

Ainsi, la Métropole prend à sa charge la gestion des arbres et des éléments signalétiques leur étant consacrés, relevant de sa compétence en matière de gestion du patrimoine arboré ainsi que l'entretien des ouvrages à vocation hydraulique du bassin d'infiltration, relevant de sa compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

La Ville de Sathonay-Camp prend à sa charge la gestion des cheminements piétons du site et de tous les aménagements à vocation d'agrément (mobilier urbain, strate végétale basse et arbustive), ainsi que le nettoyage du site au titre de sa compétence en matière d'espaces verts.

Cette convention entrera en vigueur de manière rétroactive au 1^{er} juin 2024 pour une durée de six ans, soit jusqu'au 31 mai 2030. Elle pourra être renouvelée tacitement trois fois par périodes successives de trois ans pour une durée totale maximale de 15 ans.

Elle pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties à tout moment et pour tout motif, notifiée par courrier recommandé avec accusé de réception moyennant le respect d'un préavis de trois mois avant l'arrivée du terme initial ou du terme de chaque période de reconduction tacite ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de répartition de gestion à passer entre la Métropole et la Ville de Sathonay-Camp relative à la maintenance et à la propreté du site de l'arboretum Clémence Lortet pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2030.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 25 juin 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240624-323410-DE-1-1 Date de télétransmission : 25 juin 2024 Date de réception préfecture : 25 juin 2024
